



*Commentaires soumis dans le cadre de*

*La Commission sur la gestion de l'eau au Québec*

**Document présenté à :**  
**Bureau des audiences publiques sur l'environnement**  
**Novembre 1999**

## Table des matières

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>MISE EN SITUATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ASPECTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>4</b>
<b>LES EAUX DE SURFACE.....</b>	<b>6</b>
<i>CARACTÉRISER LA RESSOURCE .....</i>	<i>6</i>
<i>LES BASSINS VERSANTS.....</i>	<i>6</i>
<i>AUTRE PROBLÉMATIQUE .....</i>	<i>8</i>
<b>LES EAUX SOUTERRAINES .....</b>	<b>9</b>
<i>CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE.....</i>	<i>9</i>
<i>INTÉGRATION DE LA RESSOURCE AUX BASSINS VERSANTS.....</i>	<i>9</i>
<b>RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>11</b>

## **Préambule**

L'Ordre des agronomes du Québec, ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur les agronomes et régi par le *Code des professions*, a pour mandat d'assurer la protection du public en garantissant la qualité des services professionnels offerts dans son champ d'expertise. L'Ordre des agronomes compte quelque 3 000 membres œuvrant dans tous les secteurs de l'industrie agroalimentaire, tant au chapitre de l'agroenvironnement, de la production, de la recherche que de la transformation et de la mise en marché.

L'Ordre des agronomes partage également la responsabilité de prendre en charge l'intérêt des tiers dans les dossiers relevant de son domaine d'activité et met l'expertise de la profession au service de la société. Ainsi, les agronomes s'intéressent particulièrement à la gestion de l'eau, car nous avons à cœur de développer une conscientisation accrue des impacts des activités agricoles sur la qualité et la pérennité de la ressource eau.

L'Ordre des agronomes du Québec a le plaisir de présenter ses commentaires et recommandations à l'occasion de la consultation sur la gestion de l'eau au Québec.

## **Mise en situation**

Depuis le début de la révolution verte, la gestion de l'eau n'a cessé de soulever de nombreuses questions. Si certains ont fait de la gestion de l'eau une préoccupation quotidienne alors que d'autres en faisaient une consommation abusive, tous s'entendent aujourd'hui pour agir avec circonspection. L'Ordre des agronomes s'inscrit donc dans ce processus de réflexion et de planification et se questionne par ailleurs sur le rôle que joue la ressource eau dans le maintien et le développement de l'industrie agroalimentaire. Avons-nous le mode et le cadre de gestion appropriés pour utiliser adéquatement la ressource et contrôler ses usages? L'eau est-elle si abondante que nous le croyons? Nous possédons un grand nombre de données sur cette ressource mais disposons-nous des informations appropriées pour prendre des décisions judicieuses?

L'Ordre constate qu'il y a un manque de connaissances scientifiques sur l'état des ressources en eau souterraine et de surface, comme le soulignait d'ailleurs le document de consultation publique. Qui plus est, l'acquisition de ces connaissances est le préalable essentiel pour une gestion éclairée de la ressource.

Bien que tout délai à l'établissement d'un mode de gestion homogène à l'échelle provinciale et à l'implantation d'interventions visant la protection de la ressource soit périlleux, l'Ordre désire informer le Bureau d'audiences que le présent mémoire s'inscrit davantage dans un mode préventif.

## **Aspects généraux**

Le processus de prise en charge de nos cours d'eau connaît une croissance constante et, selon l'Ordre, il suit une évolution normale. Hier encore, nous traitions les effluents municipaux. Sources ponctuelles de polluants, ces effluents furent circonscrits et traités avec facilité à l'aide de technologies avant-gardistes mises au point au Québec.

Nous devons être fiers des résultats obtenus, mais aussi se rappeler que le programme d'assainissement urbain ne s'est pas réalisé en deux ou trois ans. Force est aussi d'admettre que les efforts consentis à ce chapitre ont été passablement atténués par l'impact du développement de l'industrie agroalimentaire sur ces mêmes cours d'eau. L'Ordre des agronomes admet que le législateur et les différents ministères concernés ont également pris conscience de la situation et ont adopté certaines mesures, par priorité, pour remédier à cet état de fait.

En effet, depuis 1997, plusieurs initiatives et stratégies gouvernementales, telles que le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, le Code de gestion des pesticides, la Stratégie de protection des cours d'eau, la Stratégie pour assurer la protection des écosystèmes en milieu agricole, et bien d'autres, ont été mis en place, afin de réduire la pollution diffuse d'origine agricole. Ces mesures constituent un premier pas et nos efforts ne devraient pas se limiter à celles-ci. De plus, il ne faudrait pas s'attendre à des résultats palpables dans un délai de deux ou trois ans d'application de ces mêmes mesures. Au même titre que pour l'assainissement urbain, nous devrions envisager un échéancier à moyen et à long terme. Nous devrions également retenir que les motifs et activités pour lesquels l'agriculture était pointée du doigt au début du débat sur l'eau ont déjà fait l'objet d'interventions et de modifications importantes. Bien que la nature même de la pollution diffuse d'origine agricole modifie les règles usuelles et fasse appel à des approches et technologies différentes, nous encourageons fortement le gouvernement à poursuivre ses démarches et à déployer les ressources humaines et budgétaires nécessaires pour remédier à la situation.

L'utilisation, par une minorité, de mauvaises pratiques agricoles (ex : labours dans le sens de la pente) entraîne des conséquences souvent responsables de la pollution diffuse entachant ainsi la réputation de toute notre agriculture.

L'Ordre des agronomes veut attirer l'attention du législateur sur le peu de mesures de contrôle-terrain qui existent relativement au suivi de l'impact des pratiques agricoles sur l'eau et sur l'environnement. Le législateur s'est déjà prévalu par le passé de son pouvoir de délégation en matière d'application de règlement. Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) est un bon exemple où l'inspecteur municipal est responsable de son application.

Sachant que certaines pratiques agricoles sont préjudiciables à la ressource eau, ne serait-il pas temps d'envisager un mécanisme similaire adapté au milieu agricole pour renforcer l'usage des bonnes pratique? Un meilleur encadrement ou contrôle est nécessaire puisque le suivi par les producteurs agricoles sur la base de leur bonne volonté peut atteindre rapidement ses limites.

Il est important de rappeler que l'eau est indissociable de l'aménagement du territoire. Dans ce contexte et avec la mise en place des plans de développement de la zone agricole, ne serait-il pas approprié d'inclure la gestion de l'eau à l'intérieur des schémas d'aménagement des MRC?

## **Les eaux de surface**

### ***Caractériser la ressource***

Depuis longtemps, les eaux de surface font l'objet d'analyses. En fait, c'est ce mécanisme plus ou moins régulier qui a, en quelque sorte, sonné l'alarme. Les différents clichés ponctuels de la qualité de l'eau ainsi dégagés nous ont permis de valider, dans le temps, si la qualité de nos cours d'eau s'améliorait ou se détériorait. N'eut été de cet éveil environnemental, nous serions encore moins bien outillés pour faire face aux défis à venir. Mais force est de constater que les données que nous possédons sont soit dispersées dans les différents ministères et très souvent compilées à des échelles distinctes, soit tout simplement périmées. Il est donc impossible d'en tirer une quelconque conclusion ou de dégager un tendance claire et sans ambiguïté. L'Ordre des agronomes recommande donc de se doter des connaissances essentielles par une caractérisation initiale de la ressource en respectant le découpage naturel des cours d'eau et ensuite de s'assurer d'une mise à jour régulière des informations recueillies. De plus, l'Ordre croit que le bassin hydrographique constitue l'unité la plus appropriée pour gérer de façon intégrée la ressource eau.

L'Ordre croit qu'il est urgent de mettre en place, à court terme, un protocole de caractérisation de la ressource eau ainsi qu'une stratégie d'acquisition de connaissances scientifiques. Cette caractérisation initiale servirait de point de repère (benchmark) à toute intervention ultérieure. De plus, l'eau ne peut être analysée seule en soit. Elle fait partie intégrante de l'environnement et celui-ci doit aussi être connu et pris en compte. Que ce soit les données pédologiques, hydrologiques ou tout simplement l'utilisation du territoire d'un bassin donné (paysages agricole, forestier, urbain), tous ces éléments ont un impact sur la qualité ou la quantité d'eau disponible. Ce n'est qu'après avoir intégré toutes ces connaissances dans l'étude de l'eau que nous pourrons vraiment établir le véritable portrait de l'eau d'un bassin versant.

## ***Les bassins versants***

Tout ceci n'est valable que si nous nous satisfaisons uniquement du portrait. L'Ordre croit que nous devons aller encore plus loin. Il y a lieu de mettre sur pied un protocole de suivi environnemental et analytique des plus rigoureux afin de connaître l'évolution de la ressource. Ce moyen représentera un outil très efficace de mesure des impacts obtenus à la suite des interventions pratiquées dans le domaine agricole. Il permettra en plus d'appuyer les décisions de gestion sur des données scientifiques à l'aide d'une approche factuelle. Il doit donc être efficient, constant et rapide. Ce programme pourrait, par exemple, offrir un suivi hebdomadaire ou mensuel basé sur certains paramètres qualitatifs transmissibles par télémétrie, jumelé d'une ou deux campagnes annuelles au cours desquelles une gamme de paramètres analytiques et microbiologiques seraient mesurés.

Tous ces éléments font bien entendu partie intégrante du mode de gestion mais qu'en est-il du cadre de gestion? L'un ne va pas sans l'autre et les éléments du mode de gestion n'ont de valeur que s'ils prennent corps à l'intérieur d'un schème organisationnel, le bassin versant. C'est en fait précisément à ce moment qu'il devient primordial de concilier les usages de l'eau. Il faut hiérarchiser l'utilisation de l'eau en fonction des priorités de développement local et régional ainsi que de leurs répercussions dans l'ensemble du bassin versant.

Le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau et les multiples interventions requièrent la mise en place d'un outil de planification approprié. Par conséquent, l'Ordre recommande d'implanter un cadre de gestion par bassin versant, mécanisme permettant de saisir la dynamique de l'eau dans son ensemble. En fait, le bassin versant est le dénominateur commun naturel à partir duquel la collecte de données peut s'intégrer pour offrir une compréhension harmonieuse de l'état de la ressource. Le nombre de bassins versants ainsi que leurs localisations sont déjà bien connus et l'implantation de ce mode de gestion nous apparaît comme étant l'étape suivante à atteindre. Des situations fâcheuses pourront être ainsi évitées, comme celles où l'émission de polluants en amont minent les efforts d'assainissement en aval. Nous rappelons que ce type de gestion a déjà fait ses preuves au Québec qui a adhéré en 1996 au Réseau international des organismes de bassin. Il s'est ainsi engagé à suivre les principes de la gestion par bassin versant telle qu'elle se pratique dans de nombreux pays.

La gestion intégrée par bassin versant amènera une participation active de tous les utilisateurs de la ressource et les responsabilisera. Ce type de gestion demandera l'engagement de tous les intervenants et l'appui soutenu des professionnels habilités. Par ailleurs, l'Ordre croit que ce processus sera grandement facilité par la création d'une charte des rivières, où l'engagement moral des partenaires tracera la voie à la reconnaissance de l'imputabilité qu'ils ont face à l'usage de l'eau.

### ***Autre problématique***

Dans un autre ordre d'idées, nous souhaitons attirer l'attention du législateur sur l'incohérence apparente entre les recommandations agronomiques respectueuses des nouvelles contraintes environnementales et les capacités des équipements de ferme à les rencontrer. À cet égard, l'Ordre suggère que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation diffuse et renforce le message auprès de la clientèle cible et qu'il adapte ses programmes gouvernementaux afin de permettre aux producteurs agricoles de se conformer aux nouvelles normes environnementales et de santé publique.

## **Les eaux souterraines**

L'Ordre des agronomes du Québec tient à informer le Bureau d'audiences qu'au chapitre de l'eau souterraine, nous avons soumis récemment un mémoire sur le Projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines. Afin d'éviter la redondance des propos, nous invitons le Bureau d'audiences à s'y référer. Les commentaires suivants sont donc repris pour étayer davantage l'opinion déjà émise.

### ***Connaissance de la ressource***

L'information sur l'état de l'eau souterraine est encore très parcellaire. Bien que les comportements et les déplacements des produits dans le sol et dans les eaux de surface soient relativement bien connus, la multitude et la variabilité des paramètres en cause pour les eaux souterraines (pédologie, hydrogéologie, topographie) rendent très complexe la notion de pollution diffuse d'origine agricole. Conséquemment, il est difficile de cerner avec précision la contribution des activités agricoles à la contamination des eaux souterraines.

Nous remarquons également un manque d'information ou de connaissances scientifiques sur la ressource eau souterraine. Contrairement à l'eau de surface, l'eau souterraine n'a pas encore bénéficié d'une caractérisation systématique et les données y ayant trait sont, pour en grande partie, d'origine privée. Par conséquent, nous croyons qu'un programme d'acquisition de données doit être mis en place avec la même rigueur, sinon une rigueur supérieure, à celui proposé pour l'eau de surface. Il est aussi primordial de colliger l'information disséminée à travers les ministères et de compléter les connaissances en fonction des différents bassins.

### ***Intégration de la ressource aux bassins versants***

Il faudra cependant aller encore plus loin. Afin d'orienter adéquatement la gestion et les actions à prioriser à l'échelle locale et régionale, il devient impératif d'intégrer l'eau souterraine dans le même cadre de gestion par bassin versant. Ce plan de gestion nous permettra enfin d'identifier et de gérer les zones de recharge et de déterminer leur capacité de recharge respective. Moins visible et moins accessible, l'eau souterraine est plus vulnérable et il est plus difficile de la caractériser. Sa compréhension tient principalement de la modélisation des schèmes d'écoulement. Or, nous encourageons le législateur à appliquer un protocole de suivi de l'évolution de la ressource phréatique en implantant des puits d'observations et des compteurs là où l'eau est pompée à grand débit. Cet exercice nous permettra, entre autres, d'établir si la capacité de recharge d'une nappe est égale ou inférieure à ce qu'on en tire. Sans données, il est impossible de gérer et de prendre des décisions éclairées au bénéfice de la protection du public.

Encore ici, le législateur devra faire preuve de cohérence entre le discours et les moyens, c'est-à-dire les différents programmes mis à la disposition des producteurs agricoles. À brève échéance il aura intérêt à adapter et à harmoniser les différents programmes gouvernementaux afin de permettre l'utilisation de technologies plus respectueuses de l'environnement. Le cas de projet de pisciculture en recirculation, exclu des programmes actuels, est un bon exemple.

## **Recommandations**

L'Ordre des agronomes du Québec considère que les objectifs de protection et de conservation de l'eau en milieu agricole peuvent être atteints grâce à différentes interventions. En ce sens, l'Ordre souligne les efforts importants déjà consentis par les différentes instances pour l'élaboration et la mise en place de réglementation (Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole), de guides et d'outils de gestion (Plan agroenvironnemental de fertilisation) dont les bénéfices sur la ressource eau ne peuvent être quantifiables à ce jour et à court terme.

Au-delà de ce qui a déjà été mis en place, l'Ordre des agronomes recommande les actions suivantes :

1. Que le gouvernement poursuive ses démarches de sensibilisation et d'information par le biais de politiques et de stratégies tout en y consacrant les ressources humaines et budgétaires nécessaires.
2. Que les données nécessaires à la cartographie des différents bassins versants soient colligées en fonction de leur potentiel naturel (qualité et quantité), de leur vulnérabilité et de l'intensité d'exploitation permise par rapport aux usages existants.
3. Que l'on procède à l'élaboration et à l'exécution d'un protocole de caractérisation initiale et de suivi environnemental et analytique régulier faisant appel à la télémétrie en respectant le découpage naturel.
4. Que l'ensemble des données pédologiques, hydrologiques et d'utilisation du territoire (paysages agricole, forestier, urbain) par bassin versant soient colligées et cartographiées.
5. Qu'un cadre de gestion par bassin versant soit implanté en permettant de saisir la dynamique de l'eau dans son ensemble.
6. Que la réglementation sur l'eau souterraine soit intégrée dans le même cadre de gestion par bassin versant
7. Qu'une hiérarchisation de l'utilisation de l'eau soit mise en place en fonction des priorités de développement local et régional et des répercussions pour l'ensemble des utilisateurs du bassin versant.
8. Que le gouvernement instaure une charte des rivières
9. Qu'un protocole de suivi de l'évolution de la ressource phréatique soit mis en place en implantant des puits d'observations et des compteurs là où elle est pompée à grand débit

10. Que le législateur concilie les usages du territoire en responsabilisant les usagers-propriétaires et en intervenant sur les actes qu'ils poseront à l'encontre de l'intégrité de la ressource. On introduit ici l'imputabilité par la notion de pollueur-payeur englobant autant les pollueurs (qualité) que ceux qui affecteront la disponibilité de la ressource (quantité - surexploiteur payeur).
11. Que des mesures incitatives, voire coercitives, soient mises en œuvre afin d'encourager des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.
12. Que le législateur adapte et harmonise les différents programmes gouvernementaux afin de permettre l'utilisation de technologies plus respectueuses de l'environnement

Pour terminer, l'Ordre des agronomes du Québec, recommande de ne jamais perdre de vue que le cycle de l'eau est à la base de l'élaboration de toute politique de l'eau. C'est en s'adaptant au cycle de la nature que la pérennité de l'eau sera assurée; inversement, aller à l'encontre de ce principe fondamental, constitue une menace pour cette précieuse ressource et pour nous-même.

L'Ordre des agronomes du Québec ose croire que ces recommandations seront bien reçues et aideront à élaborer une politique de l'eau au Québec. Soyez assuré de notre entière collaboration pour la mise en œuvre de solutions permettant de réduire la pollution d'origine agricole et de favoriser le développement durable de l'agriculture québécoise.